

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 9

**Séance du mercredi 15 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mai 2019, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

**Présents :** 7

**Votants:** 9

**Sont présents:** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Représentés:** Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laurence MASSEY

---

**Objet: délibération pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents - DE 2019 016**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG en date du 15 mai 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance,

Vu l'exposé du Maire ou du président,

Vu les documents transmis par le CDG32,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

## **Objet: Tarifs location espace de travail - DE 2019 017**

Vu la création d'un espace de télétravail à l'étage de la mairie,

Vu l'investissement consenti pour équiper les bureaux à l'exercice de cette activité, à savoir :

Six postes de travail partagés et individuels en open-space, hall d'accueil/détente, coin repas, sanitaires.

Le maire demande à l'assemblée de fixer les prix de location des postes de travail partagés ou individuels en open-space.

Demande que ce loyer soit révisé chaque année en fonction des variations de l'indice national du cout de la construction publié par l'INSEE,

Autorise Monsieur le maire à signer les différents baux (professionnel, commercial, autres...)

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal

**FIXE** les tarifs comme suivant :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Tarif location Eté du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.</b>	<b>Tarif location Hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.</b>
Postes de travail partagé en open-space	30.00 €	60,00€
Poste de travail individuel en open-space	50.00 €	80,00€

Ces Tarifs sont les loyers mensuels toutes charges comprises en euros TTC.

Les services inclus dans le prix de la location sont :

- Accès internet par prises réseau « RJ45 »
- Un espace détente équipé de 2 fauteuils, 2 bouts de canapé et 2 tabourets
- Un espace coin repas équipé d'une table avec 4 chaises, réfrigérateur, machine à café/thé, et d'un four micro-ondes
- Sanitaires
- Parking – équipements extérieurs (terrasses - tables de pique-nique)

Les occupants signent une convention d'occupation temporaire de 24 mois renouvelable et résiliable par les deux parties sur simple préavis d'un mois.

Un passe partiel (porte entrée mairie / bureau) sera remis au locataire. En cas de perte, la reproduction de la clé sera à la charge du locataire.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE\_2018\_015**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture  
et publication le 16/05/2019

- Etablissement du planning de permanence pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019.
- Le vernissage afin de promouvoir l'espace de "télétravail" et la galerie d'art du peintre-plasticien Dhithy ZAMO a été validé par le conseil et sera prévu le vendredi 31 Mai 2019 à 18h30. Le maire se chargera des invitations.

### **Questions diverses :**

Jérôme GAINARD fait part à l'assemblée que malgré son engagement à vouloir reprendre le comité des fêtes, il n'a trouvé personne qui veuille s'engager dans le bureau. Aussi, il abandonne le projet.

Christian CASSAGNE demande qu'une section du fossé du chemin rural de Rabin soit rectifié pour permettre un meilleur écoulement de l'eau de pluie. Proposition acceptée et les travaux seront conduits par lui-même le jour où l'entreprise réalisera des travaux à la plaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le maire : Guy FAVAREL